



Direction Sport Enfance Jeunesse

# PROJET PEDAGOGIQUE

## ACCUEIL DE LOISIRS 12-17 ANS

### ANIMA'JEUNES - ANIM'ADOS

Année scolaire 2023-2024

**« L'adolescent est l'amalgame d'un adulte en « devenir » et d'un enfant en « revenir » »**  
**José Saint-Louis**



## COORDONNEES DE LA STRUCTURE

### Direction Sport Enfance Jeunesse

3, place François Mitterrand 63370 Lempdes

Tél : 04.73.83.63.99 Port : 07 64 37 49 62

Mail : [accueilados@mairie-lempdes.fr](mailto:accueilados@mairie-lempdes.fr)

L'Accueil de Loisirs 12-17 ans a pour vocation de proposer un « éventail » de loisirs contribuant à l'épanouissement et à l'enrichissement personnel de chaque jeune.

L'accueil de Loisirs « Anim' À Jeunes Anim' Ados » est une structure municipale gérée par la Direction Sport Enfance Jeunesse (DSEJ) de la ville de Lempdes.

L'Accueil de Loisirs a pour but de répondre aux objectifs généraux d'un projet éducatif définis par la municipalité et d'un projet pédagogique. Le projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation détermine les objectifs éducatifs de la structure.

Le projet pédagogique est l'application directe du projet éducatif. Il applique les valeurs éducatives à un cadre spécifique.

## I- LE PUBLIC ACCUEILLI

### Généralités sur le public accueilli

L'adolescence est une période charnière entre l'enfance et l'âge adulte. C'est une période reconnue difficile et compliquée. En effet, l'adolescent a plusieurs besoins que l'on puisse classer :

- Les besoins physiques : connaissance de soi, besoin de détente, adaptation aux changements du corps, besoin de sommeil, de temps libres et calmes, alimentation équilibrée.
- Les besoins sociaux : être reconnu en tant qu'individu et au sein du groupe pour trouver sa place. Il y a un besoin d'interaction sociale et une appartenance à un groupe affinitaire. Mais il faut aussi prendre en compte la construction de leur identité sexuelle et leur autonomie.
- Les besoins psychologiques : les adolescents, pour se construire, recherchent les limites, ont besoin d'être en compétition, d'être pris au sérieux, tout en recherchant la sécurité affective.

Durant son adolescence, le jeune va porter son intérêt sur les amis, le groupe, les grands événements, la communication. Il s'identifie aux personnalités célèbres, son « apparence » prend une très grande importance. L'adolescent ne veut plus être considéré comme un enfant et a besoin de prouver qu'il est « capable de... ». Il tend vers de plus en plus d'autonomie.

### Les objectifs de l'action :

- Participer à des activités individuelles et collectives, adaptées à son âge, répondant à ses intérêts et à ses besoins.
- Accéder aux connaissances, aux techniques et aux formes d'expressions les plus variées.
- Permettre de constituer, de développer et d'entretenir son bagage culturel et d'apprendre à se cultiver.
- Se confronter aux réalités de l'environnement naturel, matériel et humain.

- Participer activement à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers.
- Assumer selon ses compétences acquises des responsabilités et des rôles variés dans les communautés différentes.

### Objectifs généraux issus du projet éducatif :

1. Permettre aux jeunes de vivre des journées de loisirs et de détente en contribuant au développement harmonieux de sa personne,
2. Favoriser la socialisation et l'autonomie pour ouvrir à la diversité culturelle, sportive... en permettant de découvrir de multiples activités, d'éveiller la curiosité et d'exploiter les milieux environnants,
3. Participer à l'affirmation de la personnalité des jeunes en favorisant son implication intellectuelle, physique et en stimulant ses potentialités,
4. Participer à la formation du « futur adulte », lui permettre d'apprendre la responsabilité, la solidarité, de comprendre et respecter l'autre, d'apprendre à accepter les différences de chacun, développer ses connaissances sur l'environnement en vue de sa protection.

### Objectifs et moyens opérationnels :

Objectifs généraux	Objectifs pédagogiques	Moyens
<b>Permettre aux jeunes de vivre des journées de loisirs et de détente en contribuant au développement de sa personne.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener l'adolescent à découvrir de nouvelles activités sportives, culturelles et artistiques,</li> <li>- Respecter le rythme de vie de l'adolescent,</li> <li>- Susciter le plaisir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité des activités et des lieux,</li> <li>- Organisation de veillée hebdomadaire,</li> <li>- Activités proposées à la ½ journée ou à la journée,</li> <li>- Organisation de temps libre en autonomie.</li> <li>- Accueil chaleureux et bienveillant de la part de l'équipe d'animation,</li> <li>- Écoute et disponibilité de l'équipe d'animation auprès des parents et des adolescents</li> <li>- Activités diversifiées, originales et de qualités.</li> </ul>
<b>Favoriser la socialisation et l'autonomie pour ouvrir à la diversité culturelle, sportive et permettre de découvrir de multiples activités, d'éveiller la curiosité et d'exploiter les milieux environnants.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux adolescents d'évoluer dans les différents espaces et milieux qu'offre notre région en partenariat avec les acteurs du territoire,</li> <li>- Faire évoluer l'adolescent au sein du groupe,</li> <li>- Permettre aux adolescents de rencontrer d'autres jeunes de leur âge,</li> <li>- Favoriser les échanges entre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité réalisée sur Lempdes, mais aussi dans la Chaîne des Puys, Massif du Sancy et départements limitrophes...</li> <li>- Mise en place d'activités collectives et d'activités en petits groupes,</li> <li>- Mise en place d'activités favorisant la cohésion de groupe,</li> <li>- Mise en place d'activité et de</li> </ul>

	les différentes tranches d'âges.	temps en autonomie favorisant la mixité.
<b>Participer à l'affirmation de la personnalité des jeunes en favorisant son implication intellectuelle, physique en stimulant ses potentialités.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre l'adolescent acteur de ses vacances,</li> <li>- Favoriser la communication entre pairs et avec l'équipe d'animation,</li> <li>- Favoriser la concertation et la création au profit du groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du choix de l'adolescent,</li> <li>- Réalisation d'activités spontanées,</li> <li>- Mise en place de temps d'échange et d'écoute</li> <li>- Utilisation d'un compte Instagram pour favoriser l'échange entre les jeunes et l'équipe d'animation et valoriser leur projet,</li> <li>- Appropriation d'un lieu dédié par les jeunes et pour les jeunes au sein de la commune.</li> </ul>
<b>Participer à la formation du « futur adulte », lui permettre d'apprendre la responsabilité, la solidarité, de comprendre et respecter l'autre, d'apprendre à accepter les différences de chacun, de développer ses connaissances sur l'environnement en vue de sa protection.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser l'adolescent à son environnement,</li> <li>- Responsabiliser l'adolescent au sein du groupe,</li> <li>- Tenir compte des capacités de chacun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liberté aux adolescents d'utiliser et gérer eux-mêmes leur argent, (mise en garde contre la perte et les vols éventuels),</li> <li>- Liberté d'organiser des activités,</li> <li>- Mise en place de « fenêtre téléphone » en début d'activité en accord avec les jeunes et l'équipe d'animation,</li> <li>- Mise en place de règles de vie et d'un cadre de fonctionnement,</li> <li>- Activités adaptées à la condition physique du groupe d'âge,</li> <li>- Organisation et gestion de la vie quotidienne en collectivité sur les séjours par les jeunes,</li> <li>- Mise en place d'activités ou de moments en autonomie,</li> </ul>

## II- LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

### Les moyens humains :

Personnel de direction	Maëva FONTALIVE – Référente jeunesse – Titulaire d'un BP JEPS LTP
Personnel d'animation	Emma BONIN – Titulaire d'un BAFA Sarah FOURNIER – Titulaire d'un BAFA Pauline VERDIER – Titulaire d'un Master MEEF Christelle PEQUAY – Titulaire d'un BAFA
Autres intervenants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Responsables associatifs,</li><li>• Prestataires,</li><li>• Artisans, commerçants.</li></ul>

Toutes les activités sont encadrées par des personnes diplômées en fonction de leurs différents champs d'interventions.

### Les moyens financiers :

Un budget de fonctionnement annuel est voté au Conseil Municipal. Ce budget est préparé par le responsable de la direction Sport Enfance Jeunesse et géré par la responsable du service Enfance Jeunesse. Il est calculé selon plusieurs facteurs :

- Le nombre de jeunes,
- Le nombre de jours de fonctionnement,
- Les projets d'animation,
- Les projets d'activités.

### Les infrastructures :

Les inscriptions et réservations s'effectuent sur le portail famille, espace dédié, mis en place par la ville et géré en partie par la Direction Sport Enfance Jeunesse. La prise de rendez-vous est possible pour tout besoins d'informations au sein du Service Enfance Jeunesse.

Les équipements sportifs et culturels de la commune seront utilisés comme lieu d'animation, d'échange, de rencontre et de détente.

### Les transports :

Certaines animations se déroulent hors commune sur différents sites en fonction des activités retenues. La ville met à notre disposition, un bus de 60 places avec le chauffeur de la ville et un minibus de 9 places conduit par l'animateur en charge du groupe. Les services de transports collectifs extérieur à la collectivité pourront être utilisés (société CELLIER, transport de la T2C..)

Les consignes de sécurité et le comportement à tenir pendant les trajets seront indiqués par l'équipe d'animation.

**Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.**

### La communication :

- Le Service Enfance Jeunesse est le principal lieu d'information,
- Trois semaines avant le début des vacances scolaires, le programme est consultable sur le site de la ville,
- Des outils de communication sont également utilisés : le bulletin d'information local « Lempdes Info », le site Internet de la Ville, le compte Instagram AAJ AAD et promeneur du net (Facebook et Instagram).

- Le quotidien « La Montagne » sert d’outil pour valoriser les projets des jeunes à l’échelle locale,
- Le collège St Exupéry de Lempdes nous permet la diffusion des infos (réseau information : ENT),
- Les jeunes relaient eux aussi parfaitement l’information.

### III- L’ORGANISATION DE CETTE ACTION :

#### Définition et rôle de chacun :

Il s’agit pour chaque animateur, adulte, quel que soit sa fonction, de faire preuve de bienveillance, de veiller à une bonne entente entre adolescents, d’être un « médiateur » lors de conflits, d’assurer un rapport de justice et d’égalité, et ceci dans tous les temps, formels comme informels.

#### ✓ Le directeur

- Il est garant de la sécurité physique et affective des adolescents participant à l’action,
- Il est aussi le garant de la mise en œuvre des différents projets (éducatif et pédagogique),
- Il a en charge la coordination et l’animation de l’ensemble du personnel, des intervenants extérieurs et peut lui-même se trouver en animation,
- Il gère les relations entre les différents partenaires (institutions, prestataires de service, partenaires, municipalité...),
- Il a en charge la gestion quotidienne de l’action,
- Il a un rôle de formateur et de référent auprès des animateurs, ainsi que le suivi et la validation des stagiaires,
- Il essaie d’associer les parents au fonctionnement de l’action,
- Il organise les transports,
- Il sait être à l’écoute des adolescents, des parents, des animateurs et de tous les acteurs de l’action,
- Il gère et régule les conflits au sein de l’action.

#### ✓ L’animateur

L’animateur accueille un groupe de jeunes, il conçoit, propose et met en œuvre des activités d’animation et de loisirs dans le cadre d’un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif.	
<b>Rôle auprès des jeunes</b>	L’animateur est le référent jeunesse. Dynamique et avenant, il est le garant d’un savoir être et d’un savoir-faire. Garant de la sécurité des adolescents, il se doit d’expliquer et de faire respecter le règlement intérieur du service enfance jeunesse et de son accueil de loisirs 12-17 ans auprès des jeunes.
<b>Rôle auprès de l’équipe</b>	Il sait travailler en équipe et doit être en capacité de communiquer au sein de celle-ci ainsi que de la direction. Il participe activement aux différents temps de travail de l’accueil de loisirs, permettant ainsi d’être force de proposition lors des temps de préparation et d’évaluation.
<b>Rôle par rapport à soi</b>	Il sait s’adapter aux différents situations qu’il rencontre. Il assure une posture d’agent du service public (devoir de réserve et de confidentialité).
<b>Rôle auprès des familles et des jeunes</b>	Il est disponible, avenant, à l’écoute et éloigné de tout

	jugement.
<b>Rôle par rapport à l'organisateur</b>	Donne une image positive de la collectivité. Respecte le matériel et son environnement de travail.

## Les attentes de la part de l'équipe pédagogique

Chaque membre de l'équipe se doit d'agir poliment, respectueusement avec toutes les personnes concernées par cette action (parents, jeunes, responsables associatifs, prestataires, élus...). Il est important de bien les accueillir et de prendre le temps d'écouter, d'échanger...

Les attitudes attendues de la part de l'équipe pédagogique sont : des attitudes « éducatives », responsables, sécuritaires. Le rôle de chacun est aussi d'assurer une cohésion, en respectant les décisions prises par les uns et les autres dans leur fonction. L'animateur doit être un exemple pour les jeunes et avoir un comportement irréprochable. Les échanges d'informations et la prise en compte de la parole de chacun sont la matière première des différentes actions menées et à mener.

## IV- MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

### Périodes et horaires d'ouvertures :

L'ALSH 12-17 ans fonctionne toutes les vacances scolaires : automne, fin d'année, hiver, printemps, été. Selon la programmation établie, les activités se déroulent les après-midis (13h30 à 17h30) ou à la journée (9h-17h). Une veillée est également proposée chaque semaine (18h00-21h30). A l'été 2024, deux mini-camps seront également proposés.

### Inscriptions :

Un programme sous forme de plaquette présentant les activités est consultable et imprimable sur le site internet de la ville ou sur l'ENT du collège avant le début des vacances. Les inscriptions se font pour les Lempdais au sein du portail famille de la commune, pour les extérieurs auprès du Service Enfance Jeunesse. Le nombre de places étant limité (en fonction des activités), les premières réponses retournées font les premiers inscrits.

Ils s'engagent à respecter le règlement intérieur au moment où le dossier d'inscription est rempli. La participation financière varie en fonction du temps d'activité (demi-journée, journée ou veillée) et du quotient familial de la famille. Un tarif préférentiel est mis en place lors d'une inscription à la semaine.

### La programmation :

Des temps de discussion par petits groupes sont organisés sur chaque période de vacances. Le but est de réfléchir, proposer et d'organiser les prochaines vacances, conjointement avec les jeunes pour que ceux-ci puissent devenir « acteurs » de leur temps libre.

### Relations avec les familles :

Sur cette tranche d'âge, nous constatons une difficulté à intégrer les parents. Pendant les jours et les heures d'ouvertures du Service Enfance Jeunesse, les parents peuvent nous rencontrer ou nous contacter directement par l'intermédiaire de mail, portable...

### Rythme de vie :

Pendant le séjour, les jeunes vont pratiquer plusieurs activités : sportives, culturelles, manuelles... L'équipe veillera à créer un esprit de groupe, à transmettre un mode de vie sain et respectueux de l'environnement naturel et humain. Des temps calmes (après le repas, les trajets, soirée...) seront aménagés et propices à différents échanges, mais aussi à la récupération pendant les activités.

### **Programmation**

Les activités fonctionneront par groupe de niveau afin de respecter les capacités de chacun et ainsi permettre à tous d'évoluer à leur rythme. Les conditions météorologiques : orage, canicule, alerte intempérie seront surveillées hebdomadairement et quotidiennement par l'équipe d'animation. Elle consultera le bulletin météo ou sur internet afin d'anticiper, modifier, organiser la journée et amener des modifications si nécessaire le jour même.

### **Déplacement sans encadrement**

Ils sont autorisés uniquement dans les conditions précisées par l'équipe d'encadrement et dans le respect de certaines conditions : lieu de rendez-vous, horaires et sécurité. Ils ne sont pas systématiques et toujours en petit groupe.

### **Liaison amoureuse**

Les adolescents ont le droit d'avoir une vie affective et sentimentale avant et/ou pendant leur participation à l'accueil de loisirs. L'équipe respectera leur intimité et veillera à ce que la relation reste discret aux regards des autres adolescents.

Toute relation amoureuse ou sexuelle entre un membre de l'encadrement et un mineur est strictement interdit et sanctionnable par le Code Pénal.

### **Tabac**

La loi interdit de fumer à l'intérieur des locaux accueillant des mineurs en centre de vacances. La consommation de cigarettes sera interdite lors des activités prévues dans le cadre de l'accueil de loisirs, en particulier lors des séjours.

### **Alcool et drogue**

Selon la loi, la vente de boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 18 ans est interdite. La consommation est donc interdite pendant le séjour.

La consommation et la détention de produits stupéfiants sont strictement interdites par les lois françaises. Toute personne en possédant s'expose à des poursuites.

### **Évaluation :**

A la fin des vacances, l'équipe se réunit pour évaluer la période de vacances scolaire et proposer si besoin des pistes d'amélioration.